



# Assemblée générale

Distr. limitée  
23 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme pour l'exercice**  
**biennal 2018-2019**

## Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

### A Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 2018-2019 :*

1. Des crédits d'un montant total de 5 396 907 300 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	119 854 000
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	625 634 900
<b>Total partiel</b>	<b>745 488 900</b>
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	1 231 086 000
4 Désarmement	24 332 800
5 Opérations de maintien de la paix	105 702 100
6 Utilisations pacifiques de l'espace	7 616 200
<b>Total partiel</b>	<b>1 368 737 100</b>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	47 792 500
8 Affaires juridiques	50 311 200
<b>Total partiel</b>	<b>98 103 700</b>



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	159 560 400
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 736 400
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 116 400
12 Commerce et développement	130 694 300
13 Centre du commerce international	37 354 000
14 Environnement	39 603 700
15 Établissements humains	20 971 900
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	39 688 200
17 Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	16 304 000
<b>Total partiel</b>	<b>471 029 300</b>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	157 539 100
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	99 570 400
20 Développement économique en Europe	61 723 600
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	112 450 200
22 Développement économique et social en Asie occidentale	73 466 000
23 Programme ordinaire de coopération technique	65 808 900
<b>Total partiel</b>	<b>570 558 200</b>
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24 Droits fondamentaux	202 779 100
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	86 106 200
26 Réfugiés de Palestine	56 863 300
27 Aide humanitaire	33 055 100
<b>Total partiel</b>	<b>378 803 700</b>
<i>Titre VII. Information</i>	
28 Information	177 359 500
<b>Total partiel</b>	<b>177 359 500</b>
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	19 554 500
29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	33 897 800
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	63 330 300
29D Bureau des services centraux d'appui	152 897 100
29E Bureau de l'informatique et des communications	95 466 000
29F Administration (Genève)	133 086 300
29G Administration (Vienne)	36 662 100

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
29H Administration (Nairobi)	29 835 400
<b>Total partiel</b>	<b>564 729 500</b>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30 Contrôle interne	39 972 000
<b>Total partiel</b>	<b>39 972 000</b>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31 Activités administratives financées en commun	12 339 200
32 Dépenses spéciales	131 902 100
<b>Total partiel</b>	<b>144 241 300</b>
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 616 500
<b>Total partiel</b>	<b>80 616 500</b>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	233 966 000
<b>Total partiel</b>	<b>233 966 000</b>
<i>Titre XIII. Compte de l'ONU pour le développement</i>	
35 Compte de l'ONU pour le développement	28 398 800
<b>Total partiel</b>	<b>28 398 800</b>
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	494 902 800
<b>Total partiel</b>	<b>494 902 800</b>
<b>Total</b>	<b>5 396 907 300</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2018–2019 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

**B**  
**Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019**

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 2018-2019 :*

1. Les prévisions de recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 552 311 800 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	498 969 900
2. Recettes générales	49 171 700
3. Services à l'intention du public	4 170 200
<b>Total</b>	<b>552 311 800</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

**C**  
**Financement des crédits ouverts pour l'année 2018**

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'année 2018 :*

1. Les crédits ouverts au budget, soit 2 767 070 650 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 396 907 300 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus le montant de 68 617 000 dollars correspondant à l'augmentation nette résultant de la révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, qu'elle a approuvée par ses résolutions 71/272 B et 71/280 du 6 April 2017, et 72/\_\_\_ du \_\_\_ décembre 2017, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au moyen des montants suivants<sup>1</sup> :

a) 33 700 250 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2016-2017 dans la résolution B ci-dessus, soit 26 670 950 dollars, majorée de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2016-2017 dans sa résolution 72/\_\_\_ du \_\_\_ décembre 2017, soit 7 029 300 dollars ;

<sup>1</sup> ST/SGB/2013/4.

b) 45 242 610 dollars provenant de l'annulation d'engagements de l'exercice biennal 2014-2015 ;

c) 2 688 127 790 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [70/245](#) du 23 décembre 2015, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 257 420 750 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 249 484 950 dollars représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 au paragraphe 1 de la résolution B ci-dessus ;

b) 468 600 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 approuvée dans sa résolution [71/272 B](#) ;

c) 7 467 200 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 approuvée dans sa résolution [72/263](#).

---